



# Synthèse

2020

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets

SERVICE INFO DÉCHETS  
04 84 510 620  
info.dechet@ccvba.fr



JE RÉDUIS  
JE TRIE



## Rappel des objectifs réglementaires (Plan Régional des Déchets / Loi AGEC)

Le PRGPD prévoit notamment :

- de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers non dangereux en 2025 par rapport à 2015.
- de diviser par 2 la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025
- une valorisation matière de 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes
- valoriser 65% des encombrants déposés en déchèterie en 2025.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire modifie l'objectif de réduction de la production de déchets. Ainsi, l'objectif de réduction du volume d'ordures ménagères par habitant est de 15% d'ici 2030. De même, les DAE (déchets d'activités économiques) sont visés par un objectif de réduction de 5% d'ici 2030 par rapport à 2010.

## Les faits marquants de l'année 2020

### 1/Un service de proximité essentiel maintenu durant la crise sanitaire

La crise sanitaire de l'année 2020 a obligé l'ensemble des services à s'adapter en continu pour maintenir au mieux le service auprès des administrés. Elle a nécessité également beaucoup de pédagogie et d'accompagnement des agents de terrain pour prévenir les risques dans une période où le virus était encore mal connu.

Le service de collecte et les déchèteries ont été directement impactés. Des équipements de protection ont été achetés et fabriqués dans l'urgence pour assurer la protection des agents et le maintien du service, garant de la salubrité publique sur le territoire.

Le service déchets a également été confronté à la diminution de ses effectifs du fait de plusieurs contaminations ou cas contact et a dû organiser le redéploiement de ses agents pour ne pas rompre la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif réalisé en régie. Grâce à l'engagement et à la solidarité des agents, le territoire n'a pas subi de diminution du service en 2020 excepté la fermeture des déchèteries au mois d'avril sur demande des services l'Etat suite à des préconisations de niveau national.

Les communes ont également apporté leur appui lors du manque de personnel en mettant certains de leurs agents à disposition de la CCVBA.

Des adaptations et réglementations spécifiques ont été prises pour assurer la sécurité du public sur les déchèteries (cf. Plan de Continuité d'Activités) : port du masque obligatoire, distance de sécurité, nombre maximum de personnes sur les quais, mise en place des autorisations d'accès.

Concernant la collecte, des nettoyages fréquents avec produits spécifiques ont été mis en place dès le démarrage de la crise sanitaire pour les bennes à ordures ménagères. Des départs décalés des équipes ont également été instaurés pour éviter les regroupements.

Enfin, à la demande du centre de tri des emballages ménagers (PAPREC Nîmes), la collecte sélective a été suspendue à compter du mois d'avril 2020 pour les établissements de soins et de santé, dont les maisons de retraite. En effet, ces déchets étant triés manuellement par les agents du centre de tri, le principe de précaution a été appliqué.

Le risque sanitaire a obligé l'arrêt des stands d'information et des animations scolaires.

### **3/ le déploiement du porte à porte (phase 1).**

Ce mode de collecte doit permettre d'apporter un meilleur service aux administrés ; de responsabiliser davantage les producteurs de déchets et de diminuer les incivilités ; de réduire les fréquences de collecte d'ordure ménagères résiduelles au profit de la collecte sélective ; d'augmenter les performances de tri et de réduire les coûts de traitement. Ce dispositif ne pourra cependant pas concerner les centres anciens (rues étroites/retrée des bacs impossibles dans les maisons ou commerces) ni les habitations isolées. Une étude de faisabilité pour la mise en place de colonnes enterrées est prévue en 2021 pour envisager un dispositif complémentaire.

Le déploiement du PAP est programmée sur 3 ans d'octobre 2020 à octobre 2022.

La première phase de déploiement de la collecte en porte-en-porte s'est tenue à l'automne 2020 et concernait les communes de Maussane-les-Alpilles, Le Paradou, Mouriès et Aureille. Une enquête a été menée par l'entreprise SCHAEFER afin de définir le nombre de foyers concernés et estimer le nombre de bacs à fournir en se basant sur le nombre de personnes présentes dans les foyers. Après la distribution de 8 084 bacs individuels par l'entreprise SCHAEFER et de 540 bacs par la Communauté de communes, OMR et emballages confondus, les nouveaux circuits de collecte ainsi que les nouvelles fréquences de collecte ont débuté le 16 octobre 2020.

Les premiers résultats sont très positifs (cf. Fiche annexe PAP).

### **3/ la liquidation judiciaire d'ECOVAL 30**

Le délégataire de service public de SRE pour le traitement de nos déchets (Ecoval 30) a été placé en liquidation judiciaire et a dû cesser toute activité en février 2020.

De nouveaux exutoires ont dû être trouvés en urgence et le service a été assuré en continuité sur le territoire. Ainsi, la situation ne s'est pas ressentie sur le terrain pour nos administrés. Néanmoins l'impact financier est important et les contentieux en cours entre SRE et ECOVAL donneront lieu à des décisions judiciaires dont l'incidence financière risque d'être encore plus forte.

### **4/ Adhésion à l'Association de réflexion sur la gestion des déchets à l'échelle Rhodanienne**

Dans ce contexte et à la demande de l'association Vaucluso-Rhodanienne sur la gestion des déchets, les élus de la CCVBA se sont prononcés favorablement pour participer à une réflexion à cette échelle de bassin, telle que définie par le PRPGD.

En 2020, a été lancé le projet d'étude sur un centre de tri. Cet équipement est nécessaire sur ce bassin car le centre existant ne peut traiter les flux plastique liés à l'extension des consignes de tri et par ailleurs sa capacité est insuffisante. La CCVBA a adhéré à cette étude via un groupement de commande. Les conclusions de l'étude seront connues en 2021.

### **3/ Des investissements ciblés pour mieux assurer le service de collecte et de recyclage**

1 323 460 € ont été investis en 2020 pour assurer au mieux le service :

- 3 nouvelles bennes de collecte ainsi qu'une mini-benne
- près de 8 669 conteneurs destinés aux ordures ménagères et emballages
- 1 local dédié au stockage des déchets dangereux en déchèterie sur la déchèterie de Saint Rémy de Provence
- 1 barnum pour les événements extérieurs
- 300 000 sacs jaunes pour la collecte sélective

#### 4/ Poursuite des actions inscrites dans le programme européen LIFE SMART WASTE

La CCVBA s'est engagée à hauteur de 1,7 M € dans ce programme (2018/2023) et percevra environ 1 M d'euros de subventions de l'Europe, l'ADEME et la Région.

En 2020 ont été menées les actions suivantes :

- accompagnement des crèches du territoire à l'obtention d'un label durable (débuté en 2019)
- recrutement d'une personne pour l'élaboration du Plan local de Prévention des déchets (suite à la démission du précédent chargé de mission)
- mise en place de box de collecte des ampoules et des piles en mairies
- achat de vitrines de sensibilisation sur le cycle de vie des matières concernées par le tri sélectif (verre, papier, carton, plastique, métal et déchets organiques)

#### 5/ De nouvelles modalités d'accès en déchèteries

##### [→ La mise en place des autorisations d'accès en déchèteries](#)

Les 3 déchèteries intercommunales sont accessibles à l'ensemble des habitants et professionnels du territoire. Elles ne sont pas encore dotées de système de contrôle à l'accueil. Aussi, avec la crise, la CCVBA a souhaité mettre en place la délivrance d'autorisation d'accès personnelle pour éviter tout report d'habitants extérieurs au territoire et réduire les flux sur les sites. Plus de 6000 autorisations ont été délivrées en 2020.

A partir du confinement du mois de mars 2020, la gratuité d'accès aux déchèteries pour les professionnels a été mise en place. Cette gratuité est provisoire. Les tarifs d'accès en déchèterie pour les professionnels feront l'objet d'une harmonisation dans un souci d'égalité.

##### [→ La modification des horaires d'ouverture au public des déchèteries](#)

Dans le cadre de l'étude sur la requalification des déchèteries de Maussane/Paradou et Saint Rémy de Provence, une enquête avait été réalisée en 2019 auprès des usagers afin d'évaluer leur niveau de satisfaction et leurs attentes sur le service délivré. Il en est notamment ressorti une demande d'ouverture des sites plus tôt le matin et une homogénéisation des horaires sur les 3 déchèteries. Cette cohérence des horaires était également un objectif de la Direction pour mieux organiser les plannings et avoir un message simplifié pour les administrés.



## **5/ La mise en place d'avis du service déchets sur l'ensemble des permis de construire et permis d'aménager des 10 communes du territoire**

\_Suite au différents transferts de compétences, la Communauté de communes assure plusieurs compétences sectorielles en lien avec le territoire et les projets de construction s'y rapportant.

En conséquence, la CCVBA doit émettre un avis sur l'ensemble des projets ayant une incidence sur l'organisation de la collecte.

Par courrier du 16 octobre 2019, le Président de la Communauté de communes a ainsi demandé aux Maires de le saisir pour avis sur les demandes d'autorisation d'urbanisme en matière de déchets. L'objectif étant de s'assurer de la bonne exécution du service de collecte dans le cadre des opérations projetées et d'anticiper les besoins en termes d'équipements.

Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service déchet a émis sur l'année 274 avis intégrant si besoin des préconisations afin que les futurs habitants soient correctement desservis.

## **6/ La mise en place de la plateforme « Mes démarches en ligne » pour le service déchets**

Le service déchets a développé ses applications sur le site internet « Mes démarches en ligne ».

Il est désormais possible pour les administrés de :

- demander un nouveau bac
- effectuer une demande de RDV pour le passage des encombrants
- demander un composteur
- demander une autorisation d'accès en déchèterie
- signaler une anomalie de collecte.

## **7/ Sensibilisation en milieu scolaire**

En 2020, 260 élèves et leurs enseignants ont été sensibilisés au tri des déchets et à la réduction des déchets à travers divers ateliers/animations et actions spécifiques. Un projet de compostage a également été mené dans les écoles.

## **5/ Signature de la Charte Zéro Déchets Plastique**

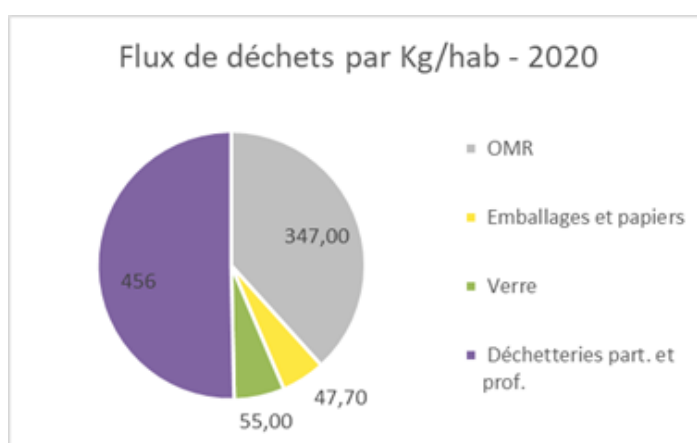
La charte Zéro plastique a été signée le 6 janvier 2020 par le Président de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et le Président de la CCVBA.

## Le bilan des tonnages sur le territoire

En 2020, le total de Déchets ménagers et assimilés (DMA : OMR + tri + déchèteries) produits sur le territoire est de **25 290 tonnes (-8% / 2019), soit 906 kg/hab/an.**

Il se caractérise par une baisse des OMA (- 7%) (ordures ménagères + emballages-papiers-verres recyclables) et une baisse des tonnages des déchèteries (-10%), situation fortement liée à la crise sanitaire et périodes de confinements. Le recyclage du verre connaît une faible baisse (-2%) après deux ans de stabilité. Celui-ci est nettement au-dessus des moyennes nationales. Les performances de tri sont satisfaisantes et globalement comparables aux moyennes nationales, mais peuvent être améliorées sur les emballages et le papier.

Notre production totale reste cependant importante par rapport aux moyennes nationales.



<b>Ordures Ménagères Assimilées Tonnages collectés</b>	<b>OMR (dt déchets mun. Et Dae)</b>	<b>Emballage + papier</b>	<b>Verre</b>	<b>OMA</b>	<b>Déchèteries</b>	<b>DMA</b>	<b>%</b>
CCVBA 2015	10 775	1 333	1 323	13 431	11 067	24 498	
CCVBA 2016	10 751	1 331	1 517	13 599	10 867	24 466	0%
CCVBA 2017	10 881	1 288	1 545	13 715	11 359	25 074	2%
CCVBA 2018 (3 mois - SRP Eyg papiers excl. Dans Pav)	10 926	1 285	1 568	13 779	13 736	27 515	10%
CCVBA 2019 (année SRP Eyg papiers excl. Dans Pav)	10 403	1 381	1 566	13 350	14 150	27 500	0%
CCVBA 2020	9 693	1 332	1 527	12 552	12 739	25 291	-8%
<i>Moyenne région paca - sinoe - 2016 ramenée à la pop ccvba</i>	10 451	968	608	12 027	7 715	19 741	
<i>Moyenne France - sinoe - 2016 ramenée à la pop ccvba</i>	7 050	1 355	829	9 235	6 885	16 119	

<b>Ordures Ménagères Assimilées En Kg/hab collectés</b>	<b>OMR (dt déchets mun. Et Dae)</b>	<b>Emballage + papier</b>	<b>Verre</b>	<b>OMA</b>	<b>Déchèteries</b>	<b>DMA</b>
CCVBA 2015	385	48	47	480	395	875
CCVBA 2016	391	48,4	55	494	395	889
CCVBA 2017	394	46,7	56	497	412	908
CCVBA 2018	394	46,3	57	497	495	992
CCVBA 2019	376	49,9	57	483	512	995
CCVBA 2020	347	47,7	55	450	456	906
<i>Moyenne région paca - sinoe - 2016</i>	378	35	22	435	279	714
<i>Moyenne France - sinoe - 2016</i>	255	49	30	334	249	583

Le premier flux collecté est les végétaux (5583 tonnes/an), puis les gravats (2266 t) et les encombrants (1735 t).

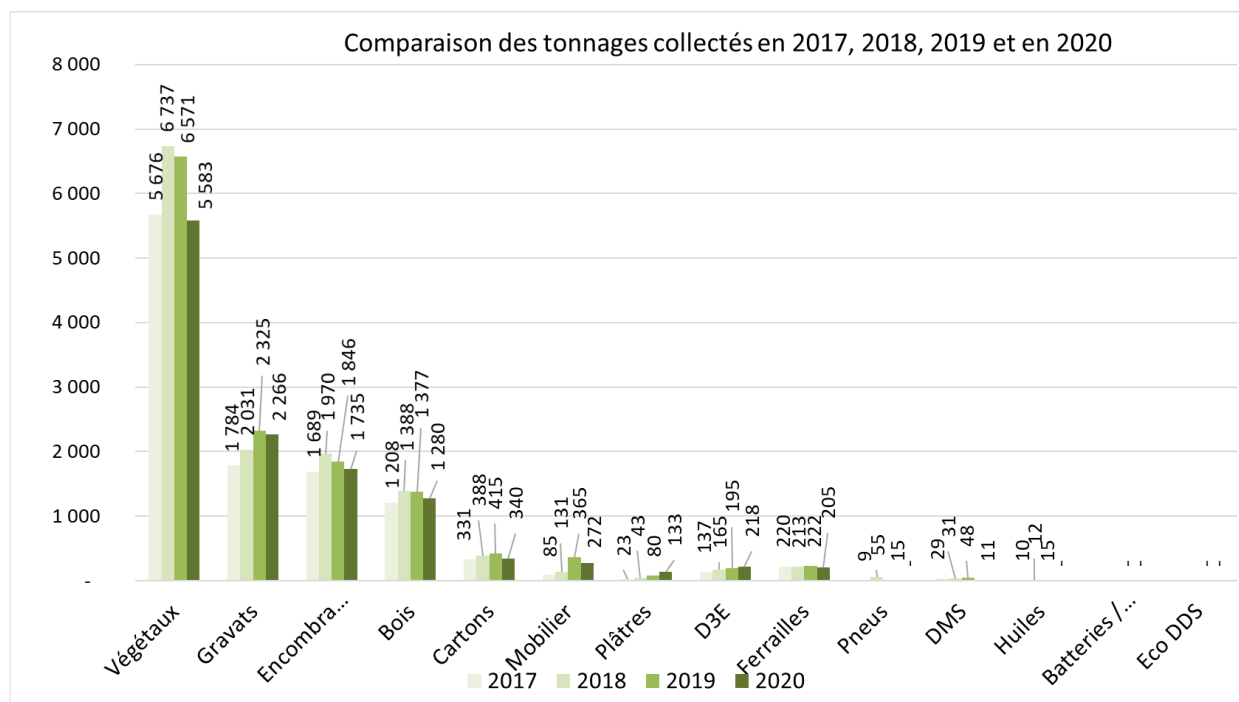


Figure 1 - Comparaison des tonnages collectés en déchèteries de 2017 à 2020 en tonnes

En kilos	2019	2020	%
Végétaux	235	200	-15%
Gravats	83	81	-3%
Encombrants	66	62	-6%
Bois	49	46	-7%
Cartons	15	12	-18%
Mobilier	13	10	-37%
Plâtres	3	5	+67%
D3E	7	8	+12%
Ferrailles	8	7	-8%
<b>Total</b>	<b>512</b>	<b>456</b>	<b>-11%</b>

**Notre production totale reste importante par rapport aux moyennes nationales.** Suite aux objectifs règlementaires, d'ici 2025, la CCVBA devra diminuer de 10% ses DMA par habitant par rapport à 2015, soit environ 2000 tonnes en comprenant l'évolution démographique.

## L'enjeu est donc de :

- diminuer significativement la production d'OMR,
  - o en améliorant sa qualité au bénéfice du recyclage (objectifs du PAP)
  - o en travaillant sur les déchets d'activités économiques y compris les déchets municipaux (marchés, corbeilles, manifestations..),
  - o
  - o poursuivre le compostage individuel et initier le compostage collectif-partagé en triant les biodéchets.
- diminuer la part des encombrants et des végétaux en déchèteries
  - o en développant le réemploi (cf projet requalification des déchèteries) et de nouvelles filières de tri comme le plâtre par exemple
  - o en mettant en place le broyage des végétaux sur Rendez-vous, en développant le réseau de composteurs individuels et collectifs (actions prévues dans le cadre du LIFE)...

### Les taux de valorisation matière

En raison de la liquidation judiciaire du centre de valorisation des déchets ECOVAL 30 survenue au début de l'année 2020, les taux de valorisation ont chuté fortement. Les tonnages d'OMR n'ont pu être compostés. Ils ont été majoritairement enfouis au centre d'enfouissement technique de Bellegarde.

Les DMA sont présentés sur l'année 2020 :

2020 - DMA - Taux de valorisation	valorisation matière	valorisation biologique	valo. Énerg.	Enfouissement
OMR	-	872	525	8 295
Emballages recyclables	664		219	
Papiers	436			13
Verres	1 527			
Végétaux		5 583		
Bois-gravats-ferraille-cartons-huiles-platres-piles-pneus	4 249			
D3E	163		23	32
Encombrants				1 735
Meubles	141		59	27
DMS			67	
<b>Total</b>	<b>7 180</b>	<b>6 455</b>	<b>894</b>	<b>10 103</b>
<b>Taux de valorisation</b>	<b>29,15%</b>	<b>26,21%</b>	<b>3,63%</b>	<b>41,02%</b>
<b>Taux de valorisation matière (recyclés)</b>	<b>55,36%</b>			
<b>Taux de valorisation matière et énergétique</b>	<b>58,98%</b>			

Tableau 1 - Type d'exutoire des déchets par flux et par type de valorisation

Pour mémoire en 2019, les DMA étaient valorisés à hauteur 72% en valorisation matière-biologique.

**Les résultats obtenus en 2020 ne sont pas satisfaisants puisqu'inférieurs aux objectifs législatifs en raison des problématiques d'exutoires. Les obligations règlementaire fixe un taux de 65% à échéance 2025.**



En outre l'enfouissement est le mode de traitement subissant le taux de TGAP le plus important donc avec un impact important sur le budget.

### Le budget du service

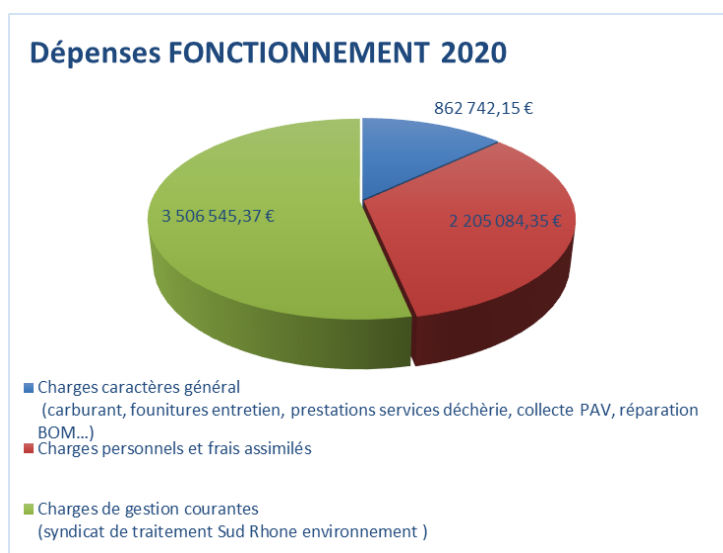
Le budget s'élevait à 5 291 875.94 € en 2018 et 6 521 967 € TTC en 2019.

<b>2020- En euros TTC</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	6 574 371.87 € Soit 235.5€/hab.	4 045 533.89 €
Investissement	1 323 462.47 € Soit 47.41€/hab.	155419.98 €
<i>Sous-total</i>	<i>7 897 834.34 €</i> <i>Soit 282.2€/hab.</i>	<i>4 074 490.87 €</i>
<b>Apport budget général*</b>	<b>3 802 010.88 €</b>	
<b>Total service</b>	<b>7 876 501.75 €</b> <b>(+21% par rapport à 2019 )</b>	

\*Les recettes du budget général sont nécessaires pour équilibrer le budget du service Déchet.

Les recettes de la TEOM ont rapporté 3 660 589 € en 2020 avec un taux moyen de 6,64% sur l'ensemble du territoire. La TEOM et les recettes annexes ne permettent pas d'équilibrer le budget du service.

#### Détails des dépenses de fonctionnement



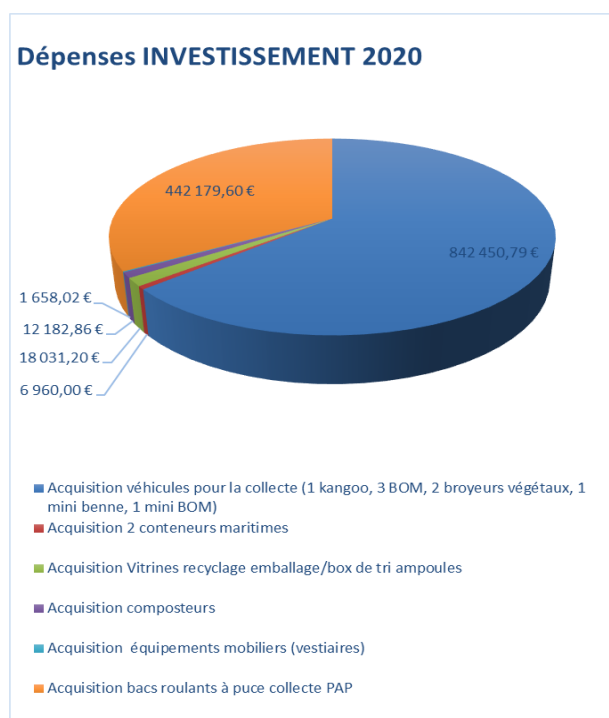
Près de 53% des dépenses sur la fonctionnement sont attribuées pour la traitement des déchets des ordures ménagères, emballages et les déchets des déchèteries (végétaux, encombrants...). La partie collecte directement traitée par la CCVBA représente 47% des dépenses de fonctionnement.

Les coûts de traitement ont fortement augmenté suite à la fermeture d'ECOVAL sur Beaucaire. La crise sanitaire a impacté à la baisse les recettes liées aux ventes de matériaux (contrats gérés par SRE et reversés ensuite aux collectivités).

### Détails des dépenses et recettes d'investissement

Total DEPENSES INVESTISSEMENT : 1 323 462,47 €.

Recettes : Subventions investissement (état, régions, départ..) : 155 419,98 €



## **Conclusion**

L'année 2020 a été exceptionnelle et marquée par la crise sanitaire mais la continuité du service a été assurée grâce à la mobilisation de tous les agents.

Pour préserver nos ressources et notre cadre de vie et réduire les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets, la CCVBA s'est engagée dans un programme d'actions important en matière de prévention et de collecte. Néanmoins, elle est tributaire du traitement externalisé de ses déchets, des situations de quasi-monopole des prestataires, de la hausse de la TGAP et de la tension actuelle sur les exutoires.

Les recettes issues de la TEOM et des soutiens ne permettent pas de couvrir la totalité des dépenses et le contexte s'est encore aggravé depuis 2019.

L'augmentation du tri-recyclage (notamment grâce au PAP), la réduction de la production de déchets, une meilleure gestion des déchets des professionnels, la création d'un quai de transfert sur le territoire, la réévaluation de la TEOM puis la mise en place de la redevance professionnelle conditionneront l'atteinte des objectifs fixés par le Plan régional de Prévention et de gestion des déchets ainsi que la gestion maîtrisée des coûts.

Les résultats très positifs du déploiement de la collecte en porte-à-porte sur 4 communes vont améliorer l'ensemble des recettes.